

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2022

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IACOVO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.
M. Simon PUECH a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 Février 2022 est approuvé à l'unanimité.

1- Approbation des comptes de gestions 2021 (Commune, Eau, Assainissement, Lotissement, Panneaux photovoltaïque).

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les comptes de gestion du receveur trésorier municipal correspondant en tous points aux résultats des comptes administratifs de la Commune, pour l'exercice 2021.

2- Approbation des comptes administratifs 2021 (Commune, Eau, Assainissement, Lotissement, Panneaux photovoltaïque).

Mme Géraldine ARTIS a soumis au vote le détail des dépenses et recettes pour 2021 des 5 comptes administratifs dont les résultats sont suivants :

Budget principal :

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 709 473.50€	Dépenses : 832 467.10€
Recettes : 971 285.70€	Recettes : 571 233.62€
Excédent de clôture : 261 812.20€	Déficit de clôture : - 261 233.48€

Budget eau :

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 110 230.91€	Dépenses : 42 852.96€
Recettes : 114 487.48€	Recettes : 20 538.07€
Excédent de clôture : 4 256.57€	Déficit de clôture : - 22 314.89€

Budget assainissement :

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 138 003.98€	Dépenses : 89 528.36€
Recettes : 151 208.95€	Recettes : 108 455.79€
Excédent de clôture : 13 204.97€	Excédent de clôture : 18 927.43€

Budget lotissement :

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 348 869.10€	Dépenses : 153 865.87€
Recettes : 293 142.93€	Recettes : 231 697.63€
Déficit de clôture : - 55 726.17€	Excédent de clôture : 77 831.76€

Budget Panneaux photovoltaïque :

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 125.96€	Dépenses : 27 252.94€
Recettes : 2 079.40€	Recettes : 0.00€
Excédent de clôture : 1 953.44€	Déficit de clôture : - 27 252.94€

Les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2021.

3- Vote des taux d'impositions 2022

Monsieur Le Maire, rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versé par l'Etat.

Vu la revalorisation des bases locatives de +3.4% par l'Etat, M. Le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 et seront alors identiques à ceux votés en 2021 soit :

- Taxe foncière Bâtie : 39.63%
- Taxe foncière Non Bâtie : 77.54%

4- Vote des budgets 2022

- **Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats du budget communal et des budgets annexes.

En conséquence, il propose de les affecter comme suit :

Budget communal : reporter en recette de fonctionnement, au compte 002, la somme de 153 322.78 €, et en recette d'investissement, au compte 1068, la somme de 308 489.42€

Budget eau : reporter en recette de fonctionnement, au compte 002, la somme de 11 035.49€, et en recette d'investissement, au compte 1064, la somme de 8 170.00€

Budget assainissement : affecter en recette de fonctionnement, au compte 002, la somme de 13 204.97€

Budget lotissement : reporter en dépenses de fonctionnement, au compte 002, la somme de – 108 903.32€ euros.

Budget panneaux photovoltaïque : reporter en recette de fonctionnement, au compte 002, la somme de 1 953.44euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, décide d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

- **Budgets Primitifs 2022 : Communal, Eau, Assainissement, Lotissement, Panneaux photovoltaïques**

Les budgets primitifs 2022 (Communal, Eau, Assainissement, Lotissement, Panneaux photovoltaïques) sont présentés par comptes au conseil municipal

Il apparaît que ces budgets s'équilibrent comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Budget communal	1 110 529.78	1 610 498.22
Budget eau	123 911.49	152 485.59
Budget assainissement	151 004.97	229 320.00
Budget lotissement	563 600.36	Dépenses : 156 472.26 Recettes : 400 345.38
Budget panneaux Photovoltaïques	4 149.44	7 306.71

Le conseil municipal a voté séparément les budgets pour l'exercice 2022 avec 15 voix pour.

5- Subventions aux écoles de Vabres et aux associations

Subventions aux écoles :

Le conseil municipal est invité à fixer les participations accordées aux deux écoles du village pour l'exercice 2022 :

ECOLE PUBLIQUE :

60 euros par élève et par an au budget 2022 pour les élèves inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2021 pour les fournitures de l'école, et 30 euros par élève et par an versé à la coopérative de l'école publique (OCCE).

ECOLE PRIVEE :

735 euros par élève et par an pour les enfants inscrits en classe primaire et maternelle à la rentrée scolaire de septembre 2021 et dont les parents sont domiciliés sur la commune de Vabres l'Abbaye.

M. Sébastien ROUSTAN ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal approuve 14voix pour.

Subventions aux associations :

Comme chaque année, au budget communal le conseil municipal affecte les crédits aux associations pour une part fixe de 150 euros et en fin d'année un complément de subvention sera versé en fonction des projets.

6- Durée amortissement Panneaux Photovoltaïques.

Il y a lieu de fixer la durée et les modalités d'amortissement de cette installation. Il propose de décider d'un amortissement des biens et des subventions sur une durée de 15 ans. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7- RPQS Eau 2020.

Après rappel au conseil municipal qu'il y a obligation de publier un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) le rapport eau potable. Le présent rapport sera consultable sur le site www.services.eaufrance.fr. Le site SERVICES est une source d'information qui donne accès aux données des services publics d'eau et d'assainissement.

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

8- Location cour d'honneur Evêché.

Suite à la demande de particulier, M. Le Maire propose de louer la cour d'honneur de l'Evêché.

Le conseil municipal approuve le tarif de 50€ la journée sans branchement électricité.

9- Achat parcelle pré mary.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, l'acquisition d'une partie de la parcelle AC 562 (76m²) appartenant à M. EL HADRATI Karim, afin de régulariser la voie actuelle, au prix de 20euros.

Questions diverses :

M. Simon PUECH sollicite M. Le Maire pour avoir des renseignements complémentaires sur le nouveau commerce de Vabres (Les Délices du Rougiers) au vu du projet communal à l'Evêché.

Fin de séance.